



## DECLARATION POLITIQUE DE LA COALITION LAMUKA DU 27 DECEMBRE 2018

C'est avec stupéfaction que la coalition LAMUKA a pris connaissance de la décision de la CENI N° 055/CENI/BUR/18 du 26 décembre 2018, portant modification du calendrier électoral. Cette décision **est injustifiable et inadmissible.**

Par cette décision, la CENI reporte unilatéralement les élections générales dans les circonscriptions de Beni, Beni Ville et Butembo Ville en Province du Nord Kivu, ainsi que de Yumbi en Province de Mai-Ndombe pour le mois de mars 2019 sans précision de date (article 2 de la décision susmentionnée).

Celle-ci va empêcher à un million deux cent cinquante-six mille cent soixante-dix-sept (1 256 177) congolaises et congolais de participer à la désignation du Président de la République, des Députés nationaux et provinciaux ;

Elle va en outre priver les partis politiques ayant déposé des listes dans ces circonscriptions de réaliser le seuil nécessaire pour l'élection législative nationale et le cas échéant, au niveau provincial. Sur base de quelle loi la CENI va-t-elle calculer le seuil pour les élections reportées ?

Outre qu'elle est discriminatoire, cette décision vient s'ajouter à plusieurs autres alibis et obstacles déjà imposés au peuple congolais par le gouvernement illégitime de Mr Kabila et la CENI, à savoir notamment : le manque de moyens pour organiser les élections en décembre 2016, la non-application de l'Accord de la Saint Sylvestre en 2017, le refus de l'appui logistique de la communauté internationale, la caporalisation de l'appareil judiciaire, les entraves à la campagne électorale suivies de son interdiction pure et simple, le prétendu incendie de l'entrepôt de la CENI, le report illégal et irrégulier des élections à deux (2) jours des scrutins ;

Aucune loi de la République ne donne compétence ni qualité à la CENI de priver une partie de la population congolaise de son droit élémentaire et souverain, consacré par la Constitution, d'élire ses représentants ou dirigeants, ni d'exclure une portion du territoire à prendre part à la gestion et à la conduite des affaires publiques du pays.

La CENI fonde sa décision de report à Beni, Beni Ville et Butembo par la persistance de l'épidémie de la maladie à Virus Ebola ainsi que la menace terroriste par des bandes et milices armées.

Nous tenons à rappeler à la CENI que cette épidémie touche au-delà de ces circonscriptions et sévit aujourd'hui dans les territoires de MAMBASA, IRUMU et même dans la ville de BUNIA.

Est-il nécessaire de rappeler encore à la CENI que la campagne électorale vient juste de s'y dérouler, drainant des foules, sans qu'une quelconque mesure d'interdiction du gouvernement ni de l'organe électoral n'ait été prise.

Le transport terrestre et aérien y fonctionne normalement. Les Eglises et les marchés, lieux de concentrations populaires par excellence, n'y ont jamais été interdits. La rentrée scolaire y est effective.

**C'est à juste titre d'ailleurs que le Ministre de la santé a déclaré le 08 décembre 2018 que toutes les dispositions sont prises pour que le vote se déroule normalement sans propagation de l'épidémie.**

Quant à l'insécurité, plusieurs autres entités du territoire national sont dans les mêmes conditions sécuritaires entretenues par le régime notamment WALIKALE, SHABUNDA, MASISI, RUTSHURU, KALEHE, LUBERO et FIZI. La CENI peut-elle alors justifier cette décision selective concernant uniquement BENI et BUTEMBO et YUMBI ?

Pour mémoire, Les élections de 2006 et 2011 se sont déroulées dans les circonstances sécuritaires similaires. La CENI avait alors lancé les opérations d'enrôlement des électeurs et la campagne électorale pendant que ces entités traversaient la même situation sécuritaire : tout s'était déroulé sans incident majeur ;

*Comment la CENI peut-elle stigmatiser les territoires de BENI, BUTEMBO et YUMBI alors que plusieurs autres entités du territoire national vivent dans les mêmes conditions d'insécurité sous la menace des groupes armés ?*

Quelle cacophonie à ce niveau de responsabilité publique ! Mais nous ne sommes pas dupes sur les vrais responsables qui se cachent derrière la CENI, qui pensent imposer leur projet de dictature aux millions de congolais.

Deux ans après des échéances non respectées, les élections générales prévues le 23 décembre 2018 ont été reportées au 30 décembre 2018, semble-t-il suite à un mystérieux incendie de l'entrepôt de la CENI à KINSHASA. Cette décision, annoncée sans consensus la semaine dernière, ne faisait alors aucune allusion à ces aspects sécuritaires ou de l'épidémie.

La CENI va-t-elle nous inventer chaque jour de nouveaux éléments pour torpiller les élections ?

En réalité, toutes ces manœuvres mettent à nu les manigances de la CENI. Il s'agit bien d'une fraude électorale organisée sur la composition du corps électoral. La CENI, en concours avec le pouvoir, veut se débarrasser de certaines circonscriptions électorales pour des raisons inavouées.

Par ailleurs, dans cette décision, la CENI omet sciemment de parler de la publication des résultats des élections législatives nationales et provinciales (article 1<sup>er</sup> de sa décision).

En suspendant la publication des résultats du vote des élections législatives et provinciales, la CENI se donne le temps de manipuler les résultats en faveur d'une catégorie choisie.



Et dire que la CENI et le Gouvernement de Joseph Kabila ont soutenu pendant longtemps être en capacité d'organiser simultanément en toute souveraineté les élections locales en plus de l'élection présidentielle, des législatives et provinciales. L'opinion peut réaliser l'étendue du chaos préparé contre notre pays.

Face à cette situation,

1. La coalition LAMUKA dénonce vigoureusement le mensonge contenu dans la décision de la CENI consistant à affirmer que les parties prenantes au processus électoral auraient été consultées ;
2. La coalition LAMUKA exige que la CENI retire instamment cette décision injustifiée et organise des élections sur toute l'étendue de la RDC sans aucune discrimination ;
3. Le peuple congolais qui a été très patient, qui a déjà accepté 3 reports, a même accepté que l'échéance dépasse 2 ans, dit maintenant que Trop c'est trop ! La CENI vient de dépasser la ligne rouge ;
4. La coalition LAMUKA prend à témoins l'opinion nationale et internationale, l'ONU, l'UE, l'UA, la SADC, la CIRGL et les interpelle pour qu'elles obtiennent de la CENI la levée de cette décision susceptible de fragiliser l'ordre et la stabilité dans la sous-région de l'Afrique centrale ;
5. Le peuple congolais exprime sa solidarité avec ses frères et sœurs de Beni, Butembo et Yumbi et ne les abandonnera jamais ;
6. Par cette solidarité, la coalition LAMUKA demande à tous les congolais de refuser catégoriquement d'obéir à cette décision qui constitue un ordre manifestement illégal conformément à l'article 28 de la Constitution, et lance un appel à une journée ville morte sur toute l'étendue de la République, ce vendredi 28 décembre 2018 ;
7. En attendant la coalition LAMUKA invite le peuple congolais à la plus grande vigilance.

Fait à Kinshasa le 27 décembre 2018

Pour la coalition LAMUKA

Pierre LUMBI OKONGO

